

MARS 2021

1 Champs d'application des présentes conditions générales

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux produits mis en vente par Osium – Arnaud Ganzin : Calle Martin Ros Garcia, N°6, planta 2, local N°5, Torrenova, Calvia (ci-après « le Vendeur »).

Les documents joints à l'offre tels que photos, plans, poids, cotes, indications de performances et de consommation ne sont fournis qu'à titre indicatif. Le Vendeur se réserve tous droits de propriété, matériels et immatériels sur les devis, plans et autres documents. Ceux-ci ne peuvent être communiqués à des tiers.

Le fait de passer commande et/ou d'accepter toutes prestations de montage, d'installation, de réparation, de maintenance, de modifications etc., quelle qu'en soit la cause, implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur, à l'exclusion de toutes autres conditions, aux conditions générales ci-dessous, qui prévalent sur toutes les autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Vendeur.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par le Vendeur.

2 Commandes

- La commande n'est définitive qu'après confirmation écrite du Vendeur. Tout accord verbal a besoin d'une confirmation écrite pour être valable.

3 Prix - Tarifs - Paiement

3.1. Les prix du vendeur s'entendent sin IVA, hors frais de transport départ de Osium – Arnaud Ganzin, Calle Martin Ros Garcia, N°6, planta 2, local N°5, Torrenova, Calvia , sous conditions d'avoir transmis une adresse de livraison.

En cas de doute, il appartient à l'Acheteur de se faire préciser les caractéristiques du matériel choisi.

3.2. - A chaque livraison ne peut correspondre qu'une facture.

Le Vendeur établira une facture en double exemplaire qui mentionnera les indications mentionnées lors de la signature de la commande par les deux parties.

3.3. - Le paiement des produits doit intervenir avant l'expédition, sauf accord préalable d'une limite de crédit confirmée par écrit par le Vendeur, portant le paiement à trente jours nets date de facture.

3.4. - L'Acheteur renonce expressément à tout droit de rétention ou de compensation basé sur les créances qu'il pourrait avoir sur le Vendeur ou qui n'ont pas été reconnues fondées par ce dernier.

En aucun cas, les paiements qui sont dus au Vendeur ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part du Vendeur.

3.5. - Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

3.6. - Le Règlement des commandes s'effectue uniquement par virement bancaire.

4 Clause résolutoire :

4.1. - A défaut de paiement d'une seule traite ou d'une seule fraction du prix à son échéance, le solde du prix deviendra immédiatement exigible, sans préjudice du droit pour le Vendeur, si bon lui semble, de déclarer la vente résolue de plein droit dans les huit jours d'une mise en demeure restée sans effet.

Dans ce cas, l'Acheteur sera tenu de restituer les matériels vendus sans qu'il soit besoin pour l'y contraindre d'autres formalités qu'une simple ordonnance de référé rendue par la juridiction compétente, constatant le défaut de paiement et au Vendeur le bénéfice de la clause résolutoire.

4.2. - Les renouvellements ou reports d'échéance que la société Osium pourrait éventuellement consentir ne pourront en aucun cas emporter novation aux stipulations ci-dessus qui s'appliqueront dans les mêmes conditions en cas de non-paiement des échéances reportées ou effets renouvelés.

5 Clause pénale

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal au jour de la facturation (ou bien à la date de paiement figurant sur la facture).

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

En application del artículo 341 del Código de Comercio en cas de retard de paiement, le débiteur sera de plein droit redevable, à l'égard de son créancier. En cas de non paiement, le vendeur pourra réclamer selon l'article 1124 del C.Civil.

6 Livraisons

6.1. - La livraison est effectuée par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du Vendeur, ou dans tout autre lieu que l'Acheteur désigne, en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes.

Les livraisons s'effectuent essentiellement sur l'île de Majorque.

6.2. - Les frais et les risques liés à l'opération de livraison des produits sont conformes aux INCOTERMS 2010.

6.3. - Le délai de livraison est donné à titre indicatif.

Il commence à courir dès l'envoi de la confirmation de commande, à condition que tous les détails techniques aient été réglés, que l'Acheteur soit à jour de ses obligations envers le Vendeur et qu'il ait réglé l'acompte de 50 %.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

Les risques du bien commandé sont supportés par l'Acheteur à compter de ladite livraison.

6.4. - Le délai de livraison est en outre de plein droit suspendu par tout événement indépendant du contrôle du Vendeur et ayant pour conséquence de retarder la livraison.

6.5. - Si l'expédition est retardée à la demande de l'Acheteur, les frais de dépôt lui seront facturés après expiration d'un mois de franchise suivant la date de mise à disposition. En cas de dépôt dans ses propres locaux, le Vendeur peut facturer par mois au moins 0,5% du montant de la facture.

7 Réception des produits

L'Acheteur assumera les frais et risques du transport des produits vendus, postérieurement à leur livraison.

L'Acheteur doit vérifier, à la réception, la conformité des produits livrés aux produits commandés et l'absence de vice apparent.

Si aucune réclamation ni réserve n'est formulée à ce titre par l'Acheteur au jour de la réception des produits, les dits produits ne pourront plus être ni repris ni échangés, en application des dispositions del art. 336 del Código de Comercio.

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés aux produits commandés relevés par l'Acheteur au jour de la réception, le Vendeur s'oblige à la réparation des produits, ou à leur remplacement par des produits neufs et identiques à la commande si la réparation est impossible.

Les frais occasionnés par la reprise et la livraison des nouveaux produits sont à la charge exclusive de l'Acheteur.

8 Réserve de propriété

8.1. Les produits sont vendus sous réserve de propriété.

8.2 Le Vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix par l'Acheteur.

La remise de traite ou de tout autre titre autre que ceux visés ci-dessus ne constitue pas un paiement.

8.3 En cas de défaut de paiement à son échéance, le Vendeur pourra revendiquer les produits et résilier la vente, comme précisé ci-dessus.

Jusqu'à cette date, la clause de réserve de propriété conserve son plein droit.

8.4 Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert, dès livraison, des risques des produits vendus.

L'Acheteur s'engage jusqu'à complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate des produits par le Vendeur, à ne pas transformer ni incorporer les dits produits ni à les revendre ou les mettre en gage.

9 Réclamations et Retours

Toutes réclamations pour livraison incomplète, non conforme ou pour défaut perceptible doivent être adressées par écrit au Vendeur au plus tard dans les huit jours qui suivent la livraison.

Ces réclamations faites dans le délai précité n'obligent le Vendeur qu'à un complément de fourniture ou à l'application de la garantie prévue à l'article 9.

Les retours de marchandises ne sont acceptés qu'après accord écrit préalable du Vendeur. Les marchandises retournées ne doivent avoir été ni démontées ni installées ni utilisées.

10 Politique de remboursement et de garantie

Dans le cas des produits qui sont des marchandises non tangibles irrévocables, nous n'émettons pas de remboursement après l'expédition du produit, vous avez la responsabilité de comprendre avant d'acheter. Nous vous demandons de lire attentivement avant d'acheter. Nous ne faisons des exceptions à cette règle que lorsque la description ne correspond pas au produit. Certains produits peuvent avoir une garantie et une possibilité de remboursement mais cela sera précisé lors de l'achat du produit. Dans de tels cas, la garantie ne couvrira que les défauts d'usine et ne sera effective que lorsque le produit a été utilisé correctement. La garantie ne couvre pas les pannes ou les dommages causés par une mauvaise utilisation. Les termes de la garantie sont associés à des défauts de fabrication et de fonctionnement dans des conditions normales des produits et ces termes ne seront effectifs que si l'équipement a été utilisé correctement. Ceci comprend:

- Selon les spécifications techniques indiquées pour chaque produit.
- Dans des conditions environnementales conformes aux spécifications indiquées par le fabricant.
- Utilisé spécifiquement pour la fonction avec laquelle il a été conçu en usine.
- Dans des conditions de fonctionnement électrique conformes aux spécifications et aux tolérances indiquées.

11 Force Majeure

Le Vendeur ne saurait être tenu responsable de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure. Sont notamment considérés comme cas de force majeure par la jurisprudence des cours et tribunaux français : les grèves totales ou partielles internes ou externes au Vendeur, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, les restrictions gouvernementales ou légales.

12 Attribution de juridiction - Loi applicable

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi espagnole.

Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de ventes de produits seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce territorialement compétent

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie sans que les clauses attributives de juridiction figurant dans les documents de l'Acheteur puisse faire obstacle à l'application de la présente clause.